







Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV Geschäftsfeld Invalidenversicherung

Prescription de Physiothérapie

Données personnelles	Traitement physiothérapeutique* (choix unique)
Nom Prénom Date de naissance Rue NPA/Lieu Téléphone Assureur N° AVS. N0 acc.: N° décision Al.:	 Traitement physiothérapeutique Thérapie médicale d'entraînement Hippothérapie Traitement dans un bassin de marche/une piscine Examen du logement ou du poste de travail (uniquement AA/AM/AI) Robotique (uniquement AA/AM/AI) Supplément: Traitement à domicile Traitement le dimanche/jours fériés Confection d'attelle
Ordonnance: première deuxième troi	sième quatrième traitement de longue durée (à partir de 37 séances, sous conditions page 2)
Diagnostics / constats pertinents pour le traitement: Motif / but du traitement:	
Entorses à répétitions	 - Amplitude, étirements - Renforcement, neuromusculaire - Proprioception +/- Exercices spécifiques au sport (à voir acec patient)
Limites, mesures de précaution, contre-indications, Progressif	, schéma thérapeutique:
Remarques:	
Médecin: Dr Manuel Hendrik Martinez	
GLN: 7601000707024 Date:	Signature:

La première séance doit avoir lieu dans les 5 semaines suivant la délivrance de l'ordonnance, faute de quoi celle-ci perd sa validité.

*Conformément à la convention tarifaire, l'ordonnance est valable pour une thérapie individuelle de 9 séances au maximum et pour une thérapie médicale d'entraînement de 36 séances au maximum. Pour l'Al, la décision de l'office Al compétent fait foi.